

La CPCN consolide son assise et renforce ses prestations

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) enregistre en 2025 une performance de +5.6%, consolidant durablement son assise financière. Cette évolution favorable permet d'alléger les mesures de recapitalisation, de rémunérer les avoirs de vieillesse à 3.0% et d'octroyer, à titre exceptionnel en janvier 2026, une demi-rente mensuelle supplémentaire aux rentiers. À fin 2025, le degré de couverture atteint 85.0%, dépassant largement l'objectif légal de 80% fixé pour 2052. Plus d'un quart de la fortune de la CPCN est affecté à des mesures de sécurité, témoignant d'une gestion résolument préventive.

Un travail structurel axé sur la sécurité

La situation actuelle est le résultat d'un processus de transformation engagé dès 2018, portant sur la gouvernance, la rationalisation et l'optimisation. La CPCN affiche désormais un niveau de couverture de 85.0%, soutenu de surcroît par des mesures préventives solides entre une réserve de fluctuation de valeur à son niveau cible, des fondations renforcées et des coûts de fonctionnement parmi les plus bas du marché. Cette discipline rigoureuse et un dispositif de sécurité étendu ont notamment permis au Grand Conseil de réduire les cotisations de recapitalisation à 1.8%, alors qu'elles étaient à 5.2% par le passé.

Des prestations renforcées grâce à une gestion rigoureuse

La solidité se reflète directement dans la qualité des prestations. En sept ans, depuis le passage à la primauté des cotisations, le taux d'intérêt crédité moyen s'établit à 2.75% par an, nettement supérieur aux attentes. Si le Conseil d'administration a renoncé à une indexation des rentes – par devoir d'équité intergénérationnelle et afin de prioriser l'allègement des charges de recapitalisation – l'excellent résultat de l'exercice et le niveau de sécurité atteint permettent néanmoins l'octroi exceptionnel, en janvier 2026, d'une demi-rente mensuelle supplémentaire aux pensionnés. Cette décision illustre la volonté des organes de la CPCN de faire bénéficier l'ensemble des assurés des fruits d'une gestion saine et responsable.

Une assise durablement consolidée

Dans un contexte financier marqué par une volatilité accrue, la CPCN poursuit une gestion prudente et proactive des risques. Les mesures structurelles et préventives mises en place lui permettent d'évoluer sur un chemin de croissance maîtrisé et durable, au bénéfice de l'ensemble de ses assurés.

Informations complémentaires : www.cpcn.ch

Contacts

Thierry González
Président
T 032 889 55 16

Alain Kolonovics
Directeur, expert fédéral agréé LPP
T 032 886 48 33
alain.kolonovics@cpcn.ch